



Le Diplôme d'Etat d'Assistants Familiaux (DEAF) enfin reconnu au niveau BAC !

Un début de victoire revendiqué sans relâche par la CGT !

Le journal officiel du 2 avril 2025 a publié le décret no 2025-305 relatif à la formation et au diplôme d'Etat d'assistant familial¹ ainsi que l'arrêté relatif au stage préalable à l'accueil du premier enfant et à la formation conduisant au DEAF².

La durée du stage préalable à l'accueil du premier enfant est ainsi augmentée de 40h, et passe donc de 60h à 100heures ; idem pour la durée de la formation initiale qui passe dorénavant de 240 à 420 heures.

Reconnaitre le DEAF niveau bac, c'est aussi et avant tout augmenter les salaires !

Les assistants familiaux sont les acteurs centraux des dispositifs d'aide sociale à l'enfance et de protection de l'enfance. Néanmoins, force est de constater que leurs conditions de travail, leur reconnaissance professionnelle, leur salaire est bien en dessous des enjeux des missions qu'ils assurent au quotidien auprès des enfants qui leur sont confiés.

Pour la CGT, la reconnaissance du diplôme d'Etat des assistants familiaux au niveau bac est une avancée significative dans la valorisation de cette profession mais ce n'est qu'un premier pas, un début de victoire face aux exigences plus que jamais d'actualité portées sans relâche par la CGT tant au niveau national que local, à savoir :

- Une revalorisation significative et immédiate des salaires ;

- Un véritable déroulement de carrière prenant en compte la reconnaissance de l'ancienneté et de l'expérience ;

- Une véritable intégration dans la fonction publique territoriale en tant qu'agent titulaire bénéficiant d'un statut et d'un cadre d'emploi de catégorie B ;

- La revalorisation des indemnités d'entretien, des frais de déplacement et des allocations ayant vocation à couvrir les frais répondants aux besoins de l'enfant (vêtue, argent de poche, financement de séjours vacances, etc.), ceci pour le bien-être et la sécurité des enfants ;

- Le respect du droit fondamental de présomption d'innocence avec maintien de la totalité du salaire pour toute la durée de l'enquête administrative ;

- Une réelle intégration des assistants familiaux au sein des équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance des conseils départementaux et des associations de protection de l'enfance.

Parce que la CGT refuse que l'accueil des mineurs les plus vulnérables de notre société soit sacrifié au profit de la rentabilité financière, parce que les revendications des assistants familiaux sont légitimes, le gouvernement et les employeurs locaux doivent répondre favorablement à l'ensemble des revendications portées par les professionnels.

1. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051409672>

2. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051409961>



Je me syndique
en scannant le QR code

Plus que jamais, la Fédération CGT des services publics est aux côtés des assistants familiaux et ne lâchera rien !